



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Le 3 mars 2026

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 mars 2026, de 19 h 30 à 20h20 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122 A, Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Sont présents :
Madame Chantal Parenteau, mairesse
Madame Josianne Sirois, conseillère
Monsieur Sébastien Lapointe, conseiller
Madame Caroline Roberge, conseillère
Madame Isabelle Castonguay, conseillère
Monsieur Grégoire Bergeron-Carrière, conseiller

Est absent : Monsieur Marc-André Thibeault, conseiller

Est aussi présente Mme Nathalie Blais, greffière-trésorière et directrice générale.

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Mme Chantal Parenteau, mairesse souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers ainsi qu'à Mme Blais, celle-ci faisant fonction de secrétaire de la réunion.

2026.03.2.33 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2026.03.3.34 Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2026

Madame la mairesse fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par Madame Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents.

2026.03.4.35 Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 février 2026

La mairesse fait un résumé du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 février 2026. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par Madame Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des membres présents.

2026.03.5.36 Dépôt et adoption du paiement des comptes au 28 février 2026

ATTENDU la lecture de la liste des comptes ;

Il est proposé par Madame Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes suivants tels que présentés ;



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

VOIR LISTE 2026-02-28 pour un montant total de 55 073,68 \$.

2026.03.6.37 *Embauche de Mme Edith Lamarre, adjointe administrative*

ATTENDU le départ de l'adjoint à la direction générale;

ATTENDU l'affichage de l'offre d'emploi pour un poste d'adjoint(e) administratif, la réception de quelques offres de service et la rencontre de candidates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents que:

Le conseil municipal appuie la recommandation de la direction générale visant l'embauche de Mme Edith Lamarre à raison de 21 heures par semaine à compter du 16 mars 2026. Une évaluation sera effectuée après une période de trois mois et, si celle-ci est positive, Mme Lamarre pourra bénéficier des avantages sociaux, notamment l'assurance collective et le régime de retraite des employés. Le conseil autorise également l'adjointe à signer les documents nécessaires ainsi qu'à obtenir les accès requis auprès de Desjardins.

2026.03.7.38 *Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 17, 18 et 19 juin 2026 à Québec*

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra les 17-18-19 juin 2026 à Québec;

ATTENDU QU'une trentaine de formations et conférences d'intérêt y seront présentées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sébastien Lapointe Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale à assister à ce congrès annuel, de payer les frais d'inscription d'une somme de 603 \$ plus taxes et de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement.

2026.03.8.39 *Renouvellement du contrat avec une banque d'heures en soutien informatique avec 6temTI*

ATTENDU l'utilisation régulière des services informatiques pendant l'année;

ATTENDU l'avantage d'une banque d'heures en comparant avec un tarif horaire pour 2026;

ATTENDU l'offre d'un tarif avantageux en prenant un contrat de 25 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Roberge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise un contrat avec 6temTi pour un total de 25 heures à un tarif horaire de 100\$/heure pour un montant de 2 500\$. La banque d'heures n'a pas de date d'échéance.



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

2026.03.9.40 Avis de motion #313 / règlement #171-6

Madame Josianne Sirois, conseillère, donne l'avis # 313 par les présentes, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement **#171-6** concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2026.03.10.41 Adoption d'un projet de règlement 171-6 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avec des changements

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique; parmi ces valeurs, les suivantes doivent être énoncées:

1. l'intégrité des membres du conseil de la municipalité;
2. l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la municipalité;
3. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. le respect et la civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. la loyauté envers la municipalité;
6. la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code doivent guider les membres du conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

Le code d'éthique et de déontologie énonce également:

1. des règles qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'un organisme de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
2. des règles qui doivent guider la conduite de cette personne après la fin de son mandat de membre du conseil de la municipalité.
3. Ces règles doivent notamment avoir pour objectifs de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Sébastien Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents ; ,

QUE le conseil municipal accepte le projet de règlement #171-6 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2026.03.11.42 Demande d'aide financière à la télévision communautaire de Saint-Pascal (TVCK)

ATTENDU la demande d'aide financière urgente présentée par M. Karl Turpin Bourque, directeur général de la Télévision communautaire de Kamouraska (TVCK), afin de remplacer un poste de travail défectueux et deux autres en fin de vie;

ATTENDU QUE pour assurer la continuité des productions télévisuelles destinées à la population du Kamouraska, la TVCK a dû procéder rapidement à l'achat de trois nouveaux ordinateurs pour un montant d'environ 17 000 \$;

ATTENDU QUE cet investissement est essentiel au maintien des émissions et projets en cours, notamment les productions d'actualité extra! extra! et Info Kam,



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

qui donnent une voix aux citoyennes et citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC du Kamouraska;

ATTENDU QUE la TVCK sollicite un soutien financier des municipalités afin de partager la charge de cette dépense, idéalement sous forme d'une contribution de 1 000 \$ par municipalité, ce qui permettrait d'assurer la stabilité de l'organisme pour les 10 à 12 prochaines années;

ATTENDU QUE la TVCK offre, en contrepartie, l'accès à toutes les images aériennes tournées sur le territoire de la municipalité dans le cadre de l'émission Vue du ciel, représentant environ trois heures de captation par saison et une valeur estimée à plus de 4 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska accorde une aide financière de 529 \$, à la Télévision communautaire de Kamouraska (TVCK), ce qui correspond au ratio de la population de la municipalité par rapport à la population de la MRC.

2026.03.12.43 ***Autorisation d'achat d'un tracteur à pelouse***

ATTENDU QUE le tracteur à gazon n'est plus en mesure d'effectuer efficacement les travaux requis;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de deux entreprises de la région soit :

Garage John Deer : 12 059 \$ plus taxes;

Garage Thiboutot : 11 018 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'après l'analyse des soumissions reçues :

Il est proposé par madame Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska autorise l'achat d'un tracteur à gazon auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Garage Thiboutot inc. pour un montant maximal de 11 018\$ conformément à la soumission déposée;

QUE la dépense soit financée à même les crédits budgétaires prévus à cet effet

QUE Mme Nathalie Blais soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2026.03.13.44 ***MTQ voirie locale/volet entretien***

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska a réalisé des travaux admissibles sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du programme voirie locale volet entretien du ministère des Transports du Québec (MTQ);



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-André-de-Kamouraska doit attester la véracité des frais encourus et confirmer que ceux-ci ont été engagés conformément aux exigences du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska atteste que l'ensemble des frais encourus relativement aux travaux identifiés d'entretien de la voirie volet entretien est conforme aux exigences du ministère des Transports du Québec :

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska confirme que les travaux ont bien été effectués sur des routes locales relevant de la juridiction municipale et classées aux niveaux 1 et 2 conformément à la classification reconnue par le MTQ.

QUE la Municipalité confirme que l'ensemble des dépenses a réellement été engagé pour la réalisation de ces travaux;

QUE la direction générale est autorisée à transmettre la présente attestation et tous les documents requis au ministère des Transports du Québec.

2026.03.14.45 *Acceptation de l'offre de service d'Écho-tech/mesure d'accumulation des boues aux étangs aérés*

ATTENDU l'offre de service d'Écho-tech en date du 5 février 2026 au montant forfaitaire de 2 050 \$ qui est requise en 2026, incluant un rapport de mesures.

(La mesure sera réalisée à l'aide d'un sonar à enregistrement continu couplé à un système GPS de précision centimétrique, conformément à la méthodologie proposée dans la dernière version du « Guide pratique de mesure des boues dans les étangs d'épuration », il s'agit de la méthode jugée la plus précise par le ministère, et le rapport comportera l'ensemble des informations exigées par le SOMAEU).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents:

D' l'offre de service d'Écho-Tech au montant 2 050 \$ pour la mesure d'accumulation de boues de l'étang no. 4 telle qu'exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le *Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (SOMAEU).

2026.03.15.46 *Adhésion annuelle de l'Association forestière bas-laurentienne 2026*

Il est proposé par monsieur Sébastien Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents :



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

QUE le conseil autorise le paiement pour l'adhésion annuelle de l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 80 \$.

2026.03.16.47 Activités pour le mois de l'arbre et des forêts en 2026

ATTENDU QUE le mois de l'arbre et des forêts invite à la préparation d'activités éducatives dans les municipalités ;

ATTENDU QUE l'organisation d'activités éducatives par les municipalités locales ouvre la porte à la distribution d'arbres par l'Association forestière bas-laurentienne en collaboration avec le *ministère des Ressources naturelles et des Forêts* (MRNF) ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité à participer activement au mois de l'arbre et des forêts sous le thème qui sera retenu par le MRNF en 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Caroline Roberge et résolu l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska :

- Propose à l'Association forestière bas-laurentienne de tenir une activité éducative en lien avec le thème qui sera proposé en 2026 ;
- Demande l'allocation d'arbres à planter en lien avec l'activité qui sera tenue.

2026.03.17.48 Don à la Société canadienne de la sclérose en plaques 2026

Il est proposé par madame Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la commandite au montant de 50 \$ au nom de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

2026.03.18.49 Don aux Archives de la Côte du sud

Il est proposé par madame Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise un don aux Archives de la Côte-du-Sud d'un montant de 50 \$ afin de soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif pour assurer la pérennité des archives.

2026.03.19.50 Don pour la campagne de financement au Groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska (les p'tits Gobe-Lait)

Il est proposé par Monsieur Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise un versement de 50 \$ afin de soutenir le regroupement sans but lucratif composé de mères bénévoles du Kamouraska.

2026.03.20.51 Renouvellement de la carte de membre 2026-2027 d'Action chômage Kamouraska

Il est proposé par monsieur Sébastien Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents ;



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

QUE le conseil autorise un versement de 50 \$ pour soutenir l'organisme dans la défense des droits des chômeuses et chômeurs du Kamouraska.

2026.03.21.52 *Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités*

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska a pris connaissance du programme Éco Énergie 360;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

ATTENDU QU'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska comprend ;

QUE seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360;
- **QUE** la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise la direction générale à :
 - signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
 - effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

2026.03.22.53 *Avis de motion #314 pour un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Madame caroline Roberge, conseillère, donne l'avis #314 par les présentes, qu'il soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement #258 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

2026.03.23.54 Adoption d'un projet de règlement #258 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire selon l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QUE pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents

- 1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 258 conformément à l'article 124 de la Loi;
- 2) de fixer au 31 mars 2026 à 20h00, l'assemblée de consultation publique

QUE le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2026.03.24.55 Aide financière pour la Fête des bénévoles 2026

ATTENDU QUE la 52^e édition de la Semaine de l'action bénévole se tiendra du 19 au 25 avril 2026 sous le thème « **Mission : bénévolat!** » ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite appuyer l'engagement des bénévoles dans leur milieu en soulignant l'impact économique et communautaire de leurs actions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 600\$ pour la préparation d'un goûter et pour des consommations samedi le 25 avril 2026, l'entreprise facturera la municipalité.

QUE chaque comité suivant sera contacté pour inviter ses membres à la rencontre

- Comité Les P'tits Bonheurs
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité Biblio
- Comité citoyen sur le contrôle des moustiques
- Comité des loisirs
- Comité de développement
- Comité de la Famille et des aînés
- Corporation Domaine Les Pèlerins
- Club des 50 ans et + de Saint-André
- Bouffe solidaire
- Fabrique de la paroisse Saint-André
- Garde paroissiale de Saint-André
- Parc de la Madone



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

2026.03.25.56 *Nomination d'un conseiller responsable pour la bibliothèque*

ATTENDU QUE la résolution #2025.11.22.209 nommait les responsabilités de chaque membre du conseil ;

ATTENDU QUE BIBLIO du Bas-Saint-Laurent aimerait une résolution spécifique afin de convoquer le membre du conseil personnellement à son assemblée générale afin qu'il puisse exercer son droit de vote;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Josainen Sirois, et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Isabelle Castonguay, conseillère soit désignée comme responsable de la bibliothèque municipale et que la résolution soit expédiée À BIBLIO du Bas-Saint-Laurent

2026.03.26.57 *Remplacement d'une pompe pour la chloration au réseau d'aqueduc*

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc a deux pompes pour la chloration interchangeables en tout temps

ATTENDU QU'une pompe est défectueuse ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe au montant de 1 830.71\$ plus les frais de transport de 77\$, plus taxes.

27. Questions diverses

Mme la mairesse fait état des principaux dossiers traités lors de la dernière séance du conseil des maires de la MRC :

- Piscine du Cégep de La Pocatière
- Les aboiteaux
- Rappel de la visite de la préfète et de la DG de la MRC de Kamouraska

28. Correspondance

1. Invitation par le MTQ à une séance d'information du BAPE Pour la protection de ses infrastructure s face aux aléas côtiers dans le cadre des changements climatiques
2. Gouv. Du Québec/ Éléments d'information portant sur la mise en œuvre du cadre règlementaire relatif aux ouvrages de protection contre les inondations
3. Réseau BIBLIO pour la démarche en réaction au projet de loi C-15 qui ouvrirait la possibilité à Postes Canada d'augmenter, à l'avenir, les tarifs au transport des livres de bibliothèque.
4. Réaction des producteurs acéricoles face à la Préfète et aux municipalités
5. Offre d'un webinaire-Approche planifiée pour un prochain appel d'offres et la capacité d'intégration d'énergie éolienne au réseau d'Hydro-Québec
6. Demande d'aide financière pour le relais pour la vie à La Pocatière le 6 juin 2026 (en attente pour connaître les gens de Saint-André qui y participeront

29. Période de questions

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi QUE deux états comparatifs de l'exercice financier.

2026.03.30.58 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h20.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Chantal Parenteau, mairesse, atteste

QUE :la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse